

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, LUNDI 31 DECEMBRE 1849.

No. 30.

### LITTÉRATURE.

#### LE FESTIN DE BALTHAZAR.

C'était l'heure du soir.... Balthazar avait convié à son festin mille des principaux seigneurs, et il était là, avec eux, entouré de ses concubines et de ses filles concubines; ils buvaient le vin dans des coupes d'or; et les tables et les lits moelleux s'élevaient au loin sous les voûtes immenses du palais.

La clarté des lampes allumées sur les corniches recourbées des colonnes massives, sur le fronton des galeries colossales et autour de son trône éblouissant d'or, de pierreries et de soie, remplait les rayons du soleil. L'étoile brillante des pasteurs n'apparaît plus que comme une lucarne nébuleuse dans l'azur du ciel, qui se déroule silencieusement sur la salle des festins.

Ne sont-ce point les fortes mains des premiers fils de Néroul qui ont amené ces gigantesques masses de granit et de porphyre, qui ont jeté les hardis fondeurs de ce palais, où les rois de Babylone ont établi leur demeure? Le portique menaçant cache son front dans les nues, et s'ouvre sur une vaste enceinte, au milieu de laquelle des foules d'hommes ressemblent à ces insectes éphémères qui houlonnent dans l'air, où le soleil d'été les a fait éclore. De nombreuses colonnades superposées soutiennent d'immenses galeries, au-dessus desquelles de spacieux jardins nourrissent une verdure éternelle et des fleurs à odeurs suaves.

Le trône du roi domine cette enceinte, et l'on ne peut y arriver qu'en gravissant une longue rampe de marches que l'on ne peut compter. En face du trône, s'élève l'image de Baal; le prince du mal et des ténèbres se roule sous la forme d'un serpent d'aimant autour d'une colonne d'or et des flammes semblent sortir de sa gueule brânée....

Telle est la salle des festins du palais de Balthazar, bâti pour une race de géans; aussi les fils de Babylone disaient-ils dans leur orgueil, que les géants sonnés à Baal ont pu seuls construire ce merveilleux édifice.

Les convives du roi, couchés sur de riches tapis, se satouillent des mets et des vins qui couvrent les tables de cèdre. Les parfums qui brûlent dans des casseroles d'or répandent autour d'eux une atmosphère enivrante, et déjà les femmes et les concubines de Balthazar, au murmure des chants impies, s'agitent au pied de son trône et se livrent à des danses profanes.

Ah! le roi, en proie au caprice de l'ivresse, ordonne à ses serviteurs d'apporter à son festin les vaisselles de Nabuchodonosor, et de prendre dans la maison de Dieu quand Jérusalem lui fut livrée, et il en fait hommage à Baal et à ses dieux de la Chaldée, dieux muets et immuables, sortis de la fournaise ou du ruisseau du sépulchre; et Balthazar et les seigneurs de Babylone, et les concubines de Balthazar, se versent encore du vin et boivent dans ces vases d'or consacrés au Dieu d'Israël....

Tout à coup une nuée mystérieuse enveloppe la salle du festin; un long et sombre gémissement retentit dans cette enceinte, dont les masses, ébranlées par une main invisible, semblent prêtes à s'écrouler; et cette main visible pour Balthazar lui seul, écrit sur les murailles du palais des caractères rayonnants comme les feux du soleil.

Une profonde terreur s'empare du roi; son visage pâlit, ses dents claquent, son sang circule plus froid dans ses veines; la sueur mêlée de son front, ses genoux s'entrechoquent et tremblèrent sous le poids de son corps quand il voulut fuir; et ses serviteurs oublièrent de soutenir les pans de sa longue robe de pourpre; puis tous les convives virent aussi ces caractères sacrés, et ils maudirent le jour de leur naissance; ils tombèrent évanouis ou essayèrent de fuir en désordre.... Et les concubines du roi, pâles, déchevelées, poussèrent des cris lamentables.... Et les prêtres de Baal, se voyant le front avec leurs robes, n'osèrent considérer ce prodige menaçant.

En vain le roi a mandé auprès de lui les sages et les devins de Babylone, nul d'entre eux ne peut lire l'écriture fatale vers laquelle Balthazar porte sans cesse, et malgré lui, ses regards fuyants et égarés.

Alors la reine, ayant ouï parler des choses étranges qui étaient dans le palais, accourut tremblante auprès de son royal époux; elle l'adora et lui rappela que parmi les Hébreux captifs à Babylone, était encore le sage Daniel, qui jadis avait expliqué le songe du grand roi Nabuchodonosor.

Et aussitôt Balthazar envoya un messager à Daniel, le prophète du Seigneur; et le messager trouva Daniel sur les bords du fleuve, et parmi les jeunes vierges d'Israël qui chantaient les louanges de l'Éternel.

Babylone! que sont devenues ton audace et ta fierté? Tes seigneurs fastueux, le front dans la poussière, les princes et ton roi naguères si superbes, pâles et consternés, attendent maintenant de la bouche d'un vieillard captif quelques paroles d'espérance!... Mais c'est leur arrêt qu'il va prononcer!

Daniel s'avance dans la salle du festin d'un pas libre et majestueux, et les convives cherchent d'un œil inquiet à lire leur avenir sur

son front sévère. C'est lui! c'est Daniel qui semble être maintenant le seigneur de la fête et le roi de Babylone: car l'esprit de l'Éternel est en lui....

Et le roi s'inclina devant Daniel, son esclave, lui disant: "Je te donnerai la troisième partie de mon empire, et tu seras le second après moi." Mais Daniel répondit: "O roi! garde ces présents. Je viens ici pour interpréter ces sacrés caractères, et voilà ce que mon Dieu, le Dieu d'Israël, m'a réservé au jour de sa justice qui s'est levé sur toi....

"Écoute, Balthazar, fils de Nabuchodonosor, tu as agi comme ton père, à qui l'Éternel avait donné la force et la puissance; tu as abusé de ses dons; tu seras châtié comme lui. Tu es élevé contre le Seigneur des cieux; tu as fait profaner les vases qui lui sont consacrés, et les esclaves, les concubines ont bu, comme toi, dans ces vases. A cause de ces choses, le Seigneur a soufflé sur toi, et te voilà dans la poussière. Voici donc pourquoi cette écriture a été écrite, et voici ces trois mots: MENE, TEKEL, PHARE'S.

Et voici maintenant l'interprétation de ces paroles. MENE "Dieu a calculé ton règne, et il y a mis fin.

TEKEL, tu as été pesé dans la balance, et tu as été trouvé trop léger.

PHARE'S, ton royaume a été divisé, et a été donné aux Médes et aux Perses."

Le roi Balthazar, et ses mille convives, et ses femmes, et ses concubines, tombèrent la face contre terre et pleurèrent dans leur cœur. Le roi ordonna qu'on vêtît Daniel d'une robe d'écarlate; mais les arrêts du Seigneur des cieux sont prononcés pour l'éternité....

Et durant cette nuit même, Balthazar, roi de Chaldée, fut tué, et Cyrus, l'envoyé de Dieu, se présenta devant Babylone, et la grande voix qui venait d'Orient retentit dans son sein.

Et la parole du prophète s'accomplissait.... Israël avait trouvé grâce devant le Seigneur son Dieu, et les jeunes vierges, qui avaient pleuré sur le fleuve de Babylone, virent Jérusalem dans la joie d'une jeune épouse, et leurs pieds foulèrent les bruyères des vallées que Dieu a rendues fécondes pour la race venue d'Abraham et de Jacob. Mais les vieux ossements de Daniel, son serviteur, furent ensevelis dans la terre étrangère.

### FRANCE.

Lettre synodale des pères du concile provincial de Paris au clergé et aux fidèles de leurs diocèses.

On veut bien nous communiquer la lettre synodale, adressée par les Pères du Concile provincial de Paris au clergé et aux fidèles de leurs diocèses.

Cet acte important, que nous regrettons de ne pas pouvoir mettre aujourd'hui tout entier sous les yeux de nos lecteurs, contient des avertissements et des conseils qui s'adressent principalement à la presse et aux écrivains qui ont consacré leurs efforts à la défense des droits et des libertés de l'Église. Nous nous empressons de reproduire ces pages; et nous les avons recueillies avec autant de reconnaissance que de respect, et la ligne qui s'y trouve tracée sera à l'avenir, comme nous avons toujours tâché qu'elle fut dans le passé, la règle invariable de notre langage et de notre conduite.

Voici comment s'expriment les Pères du Concile provincial de Paris, avec ce mélange de force et d'indulgence, de sagesse et de bonté, qui forme le caractère distinctif du langage de nos premiers Pasteurs:

"Un des inconvénients et presque que des nécessités des époques de trouble, c'est de voir se constituer et se développer des forces irrégulières qui commencent par être un secours, et qui finissent presque toujours par devenir un danger; c'est ce que nous avons vu pour la presse de notre temps. Que de bien et que de mal ne nous a pas fait cette puissance des temps modernes! Le mal qu'elle a fait a été surtout visible: chaque jour des flots de mensonges, d'impudicité et de corruption ont été répandus dans le sein de la nation, et y ont exercé les plus grands ravages. Il fallait bien opposer la vérité à l'erreur, le bien au mal; il fallait ne pas laisser une arme si puissante et si dangereuse entre les mains des ennemis seulement. Les écrivains catholiques sont descendus dans l'arène, et ils ont rendu à la religion les plus signalés services. Dans leurs livres, dans leurs journaux, ils ont repoussé les calomnies, ils ont défendu la vérité; nous avons applaudi à leurs efforts, et nous y applaudissons encore. Volontaires dans la milice sacrée, ils ont entouré l'arche sainte et l'ont défendue contre les Philistins.

Mais notre gratitude ne saurait démentir notre vigilance: l'amour que nous avons pour ces fils bien-aimés, l'amour qu'ils ont eux-mêmes pour l'Église, ne nous a pas permis de passer sous silence un danger qui est né de la situation, et que le Concile n'a pas cru pouvoir se dispenser de signaler.

La presse élève chaque jour la voix, l'univers entier l'entend; elle retentit dans les lieux publics, elle pénètre au sein des familles; il n'y a pas une seule question qu'elle ne croie de sa

compétence. Elle donne sur toutes son avis, ses appréciations, ses jugements; elle fait l'opinion, elle gouverne le monde.

Cette puissante initiative de la presse, selon qu'elle est au service de la vérité ou de l'erreur, comme nous venons de le dire, produit de grands biens ou de grands maux. La liberté du mal étant donnée, ce n'est pas nous assurément qui voudrions restreindre la liberté du bien. Et pourtant tout n'est pas permis pour le bien; le zèle est condamnable, quand il n'est pas tempéré par la sagesse. Il y a une licence que les enfants du siècle se donnent, mais que les enfants de l'Église doivent s'interdire. Pour eux il n'y aura jamais de liberté illimitée. La charité, la décence, les intérêts et les règles de la religion, le respect que l'on doit à eux-mêmes et le respect qu'ils doivent aux autres, imposent une grande retenue à leurs pensées, et à leurs plumes un frein. Il est des sujets sur lesquels ne doivent traiter qu'avec la plus grande réserve et en s'environnant toujours de sages conseils. Quand il s'agit de l'Église, de ses droits, de ses intérêts, de sa conduite, pourraient-ils jamais oublier qu'il ne leur appartient pas de se jeter en avant, et de devancer les chefs?

Nous comprenons tout ce qu'il y a de droiture dans les cœurs, de pureté dans les intentions; nous comprenons encore les ardeurs et les impatiences du zèle; mais nous comprenons aussi le péril qu'il y aurait d'intervenir dans l'Église l'ordre des pouvoirs établis par Jésus-Christ, de donner la parole à ceux qui doivent écouter et le gouvernement à ceux qui doivent obéir. Ah! ne portons pas dans notre société religieuse les mœurs, les habitudes des autres sociétés, si nous ne voulons pas aussi y porter bientôt le trouble et le désordre. Conservons nous purs de tout excès, afin qu'en nous voyant ceux de dehors soient forcés de rendre hommage à notre foi, principe et règle de notre conduite.

DIOCÈSE DE VANNES.—Lundi, dans l'après-midi, a eu lieu, à l'église Saint-Louis, à Lorient, l'installation des Frères de la doctrine chrétienne. La ville tout entière s'y était donné rendez-vous.

Ce que cette importante cité renferme d'esprits éminents et sérieux, de notabilités officielles, aussi bien que de femmes du monde, était venu entendre, de la bouche d'un orateur éloquent, le discours qui devait dire les motifs de la réunion d'une aussi imposante assemblée.

Comme l'a exprimé, dans son beau langage, M. le curé de Saint-Nicolas, de Nantes, cette fête était moins le succès du présent que l'espoir le plus cher de l'avenir. Bien avenant, ou bien criminel, en effet, celui qui refuserait de voir le salut de notre pays dans la forte éducation religieuse à donner à la génération nouvelle. Puisse seulement le mal n'être pas trop profond et le remède un peu trop tardif!

Notre population laborieuse a témoigné dès le premier jour, aux Frères de la doctrine chrétienne, une confiance qui confond toutes les prévisions malveillantes.

On remarquait parmi les assistants, M. le maire et M. le sous-préfet de Lorient, M. le préfet et M. le commissaire-général de la marine, ainsi que tous les chefs de corps ou de services administratifs.

Un salut en musique, durant lequel a été faite une collecte qui a produit onze cent soixante-unes francs, a terminé cette belle cérémonie.

DIOCÈSE DE BELLEVILLE.—On écrit de Meximieux:

Mgr Loras, évêque de Dubuch (États-Unis), venant du grand séminaire de Brou, où il a officié, le 4 de ce mois, est arrivé à Meximieux le 10.

Le lendemain dimanche, il a bien voulu donner à la paroisse un témoignage du bon souvenir qu'il en a conservé.

Il y a dit la messe et prêché, à la grande satisfaction des auditeurs nombreux et avides. Il a donné des détails touchants sur l'état des Sauvages, des Américains et des Européens de son diocèse, frontière de la civilisation.

Le matin, il avait donné la communion aux élèves du petit séminaire où il a pris son logement, et dont il a été supérieur, il y a vingt ans. Le soir, il y a chanté les vêpres dans la nouvelle chapelle.

Il a été pendant son séjour d'un grand abandon et d'une grande simplicité, prenant ses repas en communauté.

Dans ses conversations, il a parlé en particulier de la société de tempérance, établie dans le Nouveau-Monde, dont il portait les insignes comme un de ses membres.

Les élèves ont fait une collecte parmi eux, pour aider ce bon Evêque à construire un séminaire à Dubuch. Ce séminaire sera fort utile à ce diocèse, grand comme la France, et qui n'a que dix-huit prêtres pour le desservir. Mgr Loras est reparti pour Lyon, où il doit rester jusqu'au printemps dans la maison des Chartreux."

### Suisse.

On écrit d'une ville de Suisse, le 15 novembre:

Aujourd'hui j'ai à vous demander une nouvelle et très-flagrante vexation, qui vient d'avoir lieu contre le parti conservateur et catholique du canton de Lucerne.

D'après le nouveau pacte fédéral, le peuple est appelé à nommer des jurés, qui doivent juger les crimes de haute trahison, etc. Chaque canton est divisé en plusieurs cercles électoraux; chaque cercle nomme plusieurs candidats, et parmi les candidats le sort décide des jurés.

C'est le 12 novembre que les cercles électoraux du canton de Lucerne étaient convoqués pour la nomination des jurés. L'immense majorité du brave peuple de ce canton, étant intimement attaché à la sainte religion, ou pouvait s'attendre à de bonnes élections.

Eh bien! que font les radicaux, qui, grâce à l'occupation militaire de 1847, exercent la domination dans ce canton? Ils organisent dans chaque cercle des bandes qui, au moment où les conservateurs présentent leurs candidats, attaquent ceux-ci par des coups de mains et les forcent de quitter le cercle électoral. Par cette manœuvre terroriste, les minorités radicales parviennent partout à conquérir les monopoles des élections et à exclure les gens honnêtes et paisibles du pays.

Mais, est-ce qu'il n'y a pas un gouvernement dans ce pays, me direz-vous, pour protéger les citoyens dans l'exercice de leurs droits les plus sacrés? Pour vous faciliter la réponse, je vous citerai un fait unique.

Quelques jours avant les élections du 12 novembre, quelques membres influents du parti catholique ont eu une réunion confidentielle à Suscé, sous la présidence de M. l'avocat J. Weber, pour s'entretenir sur la liste des candidats. Aussitôt que les autorités radicales ont eu connaissance de cette Assemblée, elles ont jeté M. Weber et plusieurs de ses compagnons dans les prisons; d'autres personnes ont été citées devant les tribunaux; enfin les journaux conservateurs de Lucerne du 13 novembre, qui parlaient de ces faits, ont été tous mis sous séquestre.

Vous voyez maintenant comment des autorités radicales protègent les citoyens dans l'exercice de leurs droits constitutionnels.

La "Gazette protestante" de Bâle, en annonçant ces faits, ne peut s'abstenir de flétrir ce terrorisme et de vouloir les actes de nos soudards "amis de la liberté" à la haute publicité.

Mais la "Gazette de Bâle" oublie que les radicaux se croient, vis-à-vis des catholiques suisses, maîtres absolus, et qu'ils confisquent volontiers la liberté de la presse, la liberté de réunion, même la liberté électorale, pour se conserver le pouvoir qu'ils ont acquis en 1847 par le concours des conservateurs et radicaux de toute la Suisse. "Illud ille labor."

### CANADA.

#### LOI DE JUDICATURE.

Le nouvel acte de judicature pour le Bas-Canada est venu en force lundi dernier, le 24 du courant. Cet acte, [12 Victoria chapitre 38], abolit les cours du Banc de la Reine dans les différents districts du Bas-Canada, ainsi que les emplois de juge résident des Trois-Rivières, et du juge provincial de St. François.

Il établit une cour appelée "cour supérieure" qui sera composée d'un juge en chef et de neuf juges puisés, dont quatre devront résider à Montréal, quatre à Québec, un aux Trois-Rivières, et un à Sherbrooke. On s'attendait que les nominations des ces juges et des autres officiers nécessaires pour faire fonctionner cette loi seraient publiées lundi; mais le *Pilotte* manqué annonce qu'une dépêche télégraphique de Toronto l'informe que la publication de ces nominations a été remise à mercredi, le 26 du courant. Les juges de la cour supérieure doivent être pris parmi les juges actuels du banc de la reine, ou les avocats de dix ans de pratique. Cette cour a juridiction civile en première instance dans tout le Bas-Canada, excepté dans les causes d'amirauté, et les causes qui sont expressément réservées aux cours de circuit par l'acte même. C'est-à-dire que pourront se faire les appels des cours inférieures. Cette loi laisse subsister les anciens districts judiciaires dans le Bas-Canada, savoir:—Les districts de Québec, de Montréal, de Trois-Rivières, de St. François et de Gaspé; outre cela, elle autorise deux nouveaux districts, savoir:—"Kamouraska" qui embrassera les comtés de Kamouraska et de Rimouski; et l'Ottawa" qui comprendra tout le comté de l'Ottawa. Une prison et un palais de justice seront érigés à Kamouraska et à Aylmer respectivement comme centres des nouveaux districts. Les juges de circuit dans Gaspé seront juges de la cour supérieure; et aussi à part des termes dans Kamouraska et l'Ottawa. Les termes sont à Montréal et à Québec, du 1er au 20 avril, du 1er au 20 septembre, et du 1er au 20 décembre; à Trois-Rivières, du 12 au 25 février; et du 1er au

14 juin, et du 1er au 14 novembre; à Sherbrooke du 20 au 31 janvier, du 16 au 27 juillet; à Percé, du 21 au 30 août; à New-Carlisle, du 4 au 13 septembre. Les sessions à Percé et à New-Carlisle ne forment qu'un seul terme. La "cour supérieure" a juridiction criminelle en première instance dans le district de Gaspé.

D'après cette nouvelle loi, les cours de circuits du Bas-Canada auront originalement juridiction civile jusqu'à £50 courant. Les juges de ces cours doivent être des avocats d'au moins cinq ans de pratique. Dans les causes n'excedant pas £15 ou qui ne se rapportent pas aux titres de propriété, les procédés seront sommaires; et si la valeur n'excede pas £6 5s, alors la poursuite sera réglée selon l'équité et la bonne conscience. Dans les causes excédant £15, on pourra en appeler à la "cour supérieure" du district. Les circuits seront tenus comme suit:—*Pour le district de Québec*:—A Québec, les six derniers jours juridiques de chaque mois, excepté le mois d'août:—A Rimouski, dans la paroisse de St. Germain, du 19 au 28 de chacun des mois de janvier, mai et septembre: à Kamouraska, dans la paroisse de St. Louis, du 1er au 10 de chacun des mois de février, de juin et d'octobre: à la Beauce, dans la paroisse de Ste. Marie, du 1er au 10 de chacun des mois de mars, de juillet et de novembre: à Lévis du 16 au 25 de février, du 19 au 28 juin; et du 20 au 29 octobre:—A Lotbinière, du 13 au 22 de chacun des mois de mars, de juillet et de novembre:—A Portneuf, dans la paroisse de Cap Santé, du 7 au 16 de chacun des mois de janvier, de mai et de septembre:—A Saguenay, dans la paroisse des Éboulements, du 1er au 10 de chacun des mois de mars, de juillet et d'octobre:—A Chicoutimi, au Village, les derniers six jours juridiques de janvier, février, mai juin, septembre et novembre.

*Dans le district de Montréal*:—A Montréal, les six derniers jours juridiques de chaque mois, excepté le mois d'août:—A Berthier, du 21 au 30 de chacun des mois de janvier, mai et septembre:—A St. Pierre de l'Assomption, du 1er au 10 de chacun des mois de mars, de juillet et de novembre:—A St. Benoît, des Deux Montagnes, du 7 au 16 de chacun des mois de janvier, de mai et de septembre:—A Aylmer, Ottawa, du 20 au 29 de chacun des mois de janvier, de mai et de septembre:—A St. Michel de Vandœuvre, du 1er au 10 de chacun des mois de mai, de juillet et de novembre:—A Ste. Martine, Beauharnois, du 12 au 21 de chacun des mois de mars, de juillet et de novembre:—A St. Jean l'Évangéliste, du 19 au 19 de chacun des mois de février, de juin et d'octobre:—A Nevenville, dans le township de Durham, Mississipi, du 21 au 30 de chacun des mois de février, de juin et d'octobre:—A St. Hyacinthe, du 10 au 19 de chacun des mois de février, de juin et d'octobre:—A St. Ours, Richelieu, du 21 au 30 de chacun des mois de février, de juin et d'octobre.

*Dans le District des Trois-Rivières*:—A Trois-Rivières, les six derniers jours juridiques de chacun des mois de mars, de mai, de juin, de septembre, de novembre et de décembre.

*Dans le District de St. François*:—A Sherbrooke, les six derniers jours juridiques de chacun des mois de février, de mars, de juin, de septembre et d'octobre; et les six premiers jours juridiques de décembre:—A Richemond, dans le township de Shipton, du 10 au 19 de chacun des mois de mars et de septembre:—A Stanstead du 15 au 24 de chacun des mois de mai et de novembre.

*Dans le District de Gaspé*:—A Percé, du 1er au 10 de chacun des mois de mars et de novembre:—A la Grande-Rivière, du 1er au 10 de chacun des mois d'avril et de décembre:—Au Bassin de Gaspé, du 15 au 24 de chacun des mois de mars et de novembre:—Au Havre de Amherst, Îles de la Magdeleine, du 1er au 10 de juillet:—A New-Carlisle, Bonaventure, du 15 au 24 de chacun des mois de janvier et de juillet: et à la Mission Kistigouche, Bonaventure, du 27 janvier au 5 février, et du 27 juillet au 5 août.

Le nombre total de Juges de Circuits en office en même temps, n'excedera pas neuf, et le salaire de chaque, n'excedera pas £350 par année, tenant lieu de tous honoraires, pour dépense de voyage ou autrement. Les Juges de Circuits seront présidents des sessions de quartier. Les juges du district de Gaspé seront par la suite appelés juges de circuits.

La cour d'appel du Bas-Canada, appelée "Cour du Banc de la Reine" du B.-C., a une juridiction d'une cour d'appel; une juridiction en première instance en matières criminelles dans tout le Bas-Canada, excepté dans les cas qui ne peuvent être suivis que par la cour d'amirauté. La cour du Banc de la Reine a été ainsi établie par l'acte 12 Vict. chap. 37, elle sera composée de quatre juges, savoir: un juge en chef et de trois juges puisés, nommés par la couronne, parmi ceux qui étaient juges de l'ancienne cour du banc de la reine ou juges de la cour supérieure ou de la cour de circuit, ou parmi les avocats d'au moins dix années de pratique. Ils résideront ou à Québec, ou à Montréal, et il doit y en avoir un au moins à chacune de ces places. Il y aura deux termes de la cour d'appel et d'appel chaque année à Québec et à Montréal, savoir: à Québec du 7 au 18 janvier, et du 1er au 12 juillet, et à Montréal du 1er au 12 mars; et

du 1er au 12 octobre. Dans certains cas, il sera permis d'en appeler à la Reine en conseil privé. Il y aura deux termes de la cour criminelle tous les ans dans chaque district, excepté celui de Gaspé, savoir: à Québec, le 20 janvier et le 14 juillet; à Montréal, le 14 mars et le 14 octobre; à Trois-Rivières, le 2 février, et le 11 de septembre, et à Sherbrooke, le 12 février, et le 1 septembre. Les termes continueront à chaque place jusqu'à ce que les affaires soient complètement terminées. *M. Imerre.*

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, LUNDI 31 DECEMBRE 1849.

A nos Lecteurs.

Différentes circonstances et, surtout, le départ de M. Cénas, notre Collaborateur, nous ont entravés dans les plans d'améliorations formés pour notre journal. Nous espérons que les obstacles vont s'aplanir, au commencement de la nouvelle année, et que la partie religieuse de la rédaction pourra être plus développée. Comme nos lecteurs nous ont pu apprécier beaucoup les *Etudes sur le Moyen-Age* que nous avons publiées ci-devant, nous commencerons à reproduire, dans nos prochains numéros, une Discussion sur la Civilisation, dont nous sommes redevable à la même plume. On y traite les sujets suivants: 1° L'homme considéré individuellement. 2° L'esclavage. 3° La famille. 4° La conscience publique. 5° La jouissance des mœurs. 6° La fraternité entre les hommes. 7° La fraternité entre les peuples.

Nous continuerons, aussi, à publier en feuilleton, aussitôt que l'espace nous le permettra, quelques fragments de lettres du P. Jogues et autres renseignements faisant suite à ces lettres; et de plus plusieurs autres documents du plus haut intérêt pour ceux qui aiment à se reporter aux souvenirs antiques de la diffusion de la foi dans les forêts du Canada. Ces précieux documents nous sont fournis par le Rév. Père Martin, S. J., auquel nos lecteurs sont déjà redevables de l'excellente traduction de la lettre du Père Isaac Jogues. Indiquer cette source où nous avons été puiser, c'est déjà donner une sûre garantie d'intérêt et de parfaite exactitude dans ces publications.

Nous avons une faveur à demander maintenant à nos abonnés, exclusivement dans l'intérêt des *Mélanges Religieux*: c'est de vouloir se hâter de nous faire remettre ce qu'ils nous doivent, et de nous donner le moyen de continuer nos améliorations en payant un semestre d'Avance.

BULLETIN.

Derniers avis de Toronto.—Lettre de M. Cameron à l'Examinateur.—Bruits d'une dépeche concernant l'annexion.—Le mouvement en H. C.—Le fameux Wm. L. MacKenzie encore sur le tapis.—M. Notman et le Bureau des Terres.—Punch et M. Boulton.—Nouvelles, faits divers etc.

On parlait encore beaucoup, à Toronto, aux derniers avis de la rupture entre M. Cameron et ses collègues du ministère. Il paraît que les procédés du dîner donné à M. Price ont été peu propres à ramener les esprits vers un accommodement, que l'on considère désormais comme presque impossible. M. Cameron, dit une correspondance adressée à l'*Herald*, a écrit une lettre à l'*Examinateur* dans laquelle il se défend contre les insinuations et les attaques de M. Hincks et des autres ministres. " Cette lettre devra faire sensation, ajoute le correspondant du *Herald*, et on dit ici que M. Cameron va se joindre au parti de l'*Examinateur* qui gagne chaque jour en force, mais dont la seule chance de se faire une position est en se joignant le plus promptement possible aux annexionnistes."

Le bruit courait à Toronto que Lord Elgin avait reçu une dépeche d'Angleterre lui disant de prendre les moyens les plus effectifs pour arrêter le mouvement de l'annexion, avant qu'il se soit développé et soit devenu trop formidable. On disait aussi qu'une Union Fédérale entre toutes les provinces de l'Amérique du Nord était suggérée dans la même dépeche, et que Lord Elgin était prié de constater l'état de l'opinion publique sur ces changements organiques. Nous ne croyons pas que ces bruits soient fondés.

Les journaux et correspondants annexionnistes de Toronto prétendent que le mouvement se propage en H. C. et que l'on n'attend qu'une démonstration dans la Nouvelle-Capitale pour commencer l'organisation par tout le pays. Cette démonstration, disent-ils, ne se fera pas longtemps attendre ici. Elle aurait lieu, il y a longtemps, sans la translation du siège du gouvernement.

Le fameux Wm. L. MacKenzie vient de faire un tour dans quelques districts du H. C. pour voir ce qu'on pensait et disait réellement de la question de l'annexion. M. MacKenzie prétend être opposé à ce mouvement. Le résultat de son voyage a été une lettre qu'il adresse à l'*Examinateur* dans laquelle il dit à M. Baldwin qu'il n'a pas d'idée de l'étendue des sympathies populaires pour l'annexion et de la rapidité avec laquelle le mouvement se propage. Il paraît que M. MacKenzie n'est pas satisfait de la réception qu'on lui a faite en H. C. parce qu'il se propose de l'abandonner pour toujours.

On parlait de M. Notman, comme ayant refusé la place de second commissaire des Terres de la Couronne. Ça doit être des Travaux Publics. En avant MM. les avocats ! Ce pauvre M. Boulton n'est pas encore

nommé juge. Il doit être à la torture Punch: s'amuse à ses dépens dans sa dernière feuille. Le savant juge est représenté à table. On lui a servi pour son dîner de Noël, un magnifique plum-pudding, qui est là fumant devant lui. (Vous comprenez que le plum-pudding représente la place de juge) Il va y planter sa fourchette, quand tout à coup arrive le "British Colonist" sous la forme d'une immense grue qui s'élançe sur le nez du pauvre juge. "Le British Colonist" a fait certaines révélations sur le compte de M. Boulton, qui si elles étaient vraies, sont de nature à compromettre sérieusement aux yeux des hommes gens." Il se serait approprié ou aurait employé à son usage de l'argent qu'il avait entre les mains, appartenant à des clients etc.

Enfin les commissions des juges et des greffiers des nouvelles cours sont arrivées.—Nous donnerons dans notre prochain feuille la liste complète de ces officiers.

A partir du commencement de l'année 1850, le *Tablet* de Londres, ce champion dévoué et vigoureux du catholicisme en Angleterre, sera publié à Dublin. M. Lucas, le Rédacteur, n'entre pas dans le détail des motifs qui l'ont déterminé à cette émigration. Mais il est facile d'entrevoir que sa polémique ferme et sans respect humain, et peut-être son ardente sympathie pour la malheureuse Irlande, l'empêchent d'obtenir l'encouragement auquel il avait droit de s'attendre de la part des catholiques anglais.

Un nouveau journal, *The Catholic Standard*, remplace le *Tablet*, à Londres. Les numéros qui en ont déjà paru font espérer qu'il sera fidèle à sa haute mission.

Un abonné nous écrit ce qui suit :

M. le Rédacteur, Faites connaître, s'il vous plait, par la voie de votre journal, la superbe maison en briques érigée par un Canadien, l'été dernier, au village de St. Césaire, pour la réception des voyageurs. M. W. Plamondon mérite à juste titre l'encouragement du public pour les sacrifices qu'il a faits en réunissant l'utile et l'agréable. J'engage tout le monde à lui faire visite, et je suis certain que chacun trouvera tout le confort désiré.

J'ai l'honneur d'être etc.

26 Dec. 1849. UN ÉTRANGER.

LE DRAME DE BOSTON.—L'enquête sur le corps du Dr. Parkman s'est terminée jeudi dernier, par l'accablant verdict que voici, contre le D. Webster:—

Une enquête faite en la cité de Boston, dans le comté de Suffolk, le treize de décembre, en l'année de notre seigneur mille huit cent-quarante-neuf, devant Jabez Pratt, éc., l'un des coronaires du dit comté, sur les restes et diverses parties du corps d'un homme, savoir un thomx, des reins, un bassin, deux cuisses, jambe gauche, et différents os maintenant morts, sous les serments de Osmyu Brewster, John L. Andrews, Pearl Martin, Thomas Restieux, Lewis Jones, et Hiram Merrill, hommes de bien et loyaux; lesquels appelés et assermentés pour s'enquérir pour la république, quand, comment, et par quels moyens le dit homme mort est arrivé à sa mort, disent sous serment qu'il leur a été démontré que c'était les parties d'une seule et même personne; que ces parties d'un être humain ont été identifiées et prouvées être les restes et parties du corps mort, et les membres du Dr. Georges Parkman, ci-devant citoyen de Boston, âgé de soixante ans environ; qu'il est arrivé à sa mort par la violence, en la dite ville de Boston le vingt-troisième jour de novembre dernier entre une heure et une heure et demie de l'après-midi de ce jour, vers lequel temps il entra vivant et en bonne santé dans la bâtisse du collège médical de Massachusetts, situé dans North Grove street, dans la dite cité de Boston, et à quatre heures de l'après-midi du trentième jour de novembre dernier (une partie des dits restes fut trouvée cachée dans et sous l'appartement du Docteur John W. Webster, de Cambridge, dans le comté de Middlesex, dans la dite bâtisse du collège) dans laquelle bâtisse le résidu des dits restes fut ensuite découvert; qu'il a été dit dans la dite bâtisse du collège par un coup ou des coups, une blessure ou des blessures à lui infligées avec quel instrument ou arme mençonnée aux jurés, et par des moyens non encore connus aux dits jurés, et que les dits coup ou coups, blessure ou blessures, lui furent infligés et les dits moyens mis en usage par les mains du dit Dr. John W. Webster, par qui il a été tué. En foi de quoi, le dit coronaire et les jurés à cette enquête ont mis leurs signatures et leurs sceaux le jour et l'année sus-mentionnés. (Signé.) JABEZ PRATT, —Coronaire. OSMYU BREWSTER, —Président. JOHN L. ANDREWS, —Secrétaire. PEARL MARTIN. THOMAS RESTIEUX. LEWIS JONES. IRAM MERRILL.

L'évidence sur laquelle le verdict est fondé sera gardée secrète jusqu'à ce qu'elle sera mise devant le grand jury. Elle est très volumineuse. L'enquête a duré dix jours.

Nouvelles et Faits Divers

STATISTIQUES DU COMMERCE A QUEBEC.—Nombre total des vaisseaux et des passagers arrivés au port de Québec depuis 1846 à 1849 inclusivement:

| Années. | Vaisseaux. | Tonnage. | Passagers. |
|---------|------------|----------|------------|
| 1846    | 1438       | 577,104  | 32,753     |
| 1847    | 1179       | 473,545  | 97,582     |
| 1848    | 1014       | 426,967  | 98,261     |
| 1849    | 1064       | 431,943  | 38,494     |

Le nombre des vaisseaux partis en chargement du port de Québec pour les ports de la Grande-Bretagne, les Indes Occidentales et à

été en 1848 de 1016 et cette année de 1058. Ceux partis pour les provinces d'en bas étaient en 1845 un nombre de 73, en 1846 121; 1847—137; 1848—138; 1849—152. En 1847 il y a eu 47 vaisseaux bâtis à Québec et 23 goëlettes; en 1848—24 vaisseaux et 14 goëlettes; en 1849—28 vaisseaux et 9 goëlettes.

ELECTION DE QUEBEC.—Le mandat d'élection est attendu à Québec de jour en jour. M. Chabot a publié son adresse aux électeurs. "J'ai accepté leur dit-il, la situation de commissaire en chef des Travaux Publics, avec un siège dans le conseil exécutif. Par là mon mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau à un crenset électoral à votre approbation ou réprobation. Si ces charges honorables, qui m'étaient offertes, m'eussent disqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusées; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice et à vous même et à tout le district de Québec."

Déjà trois fois vous m'avez élu unanimement pour vous représenter en Parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts et de ceux de tout le pays. Si votre confiance est éteinte ou affaiblie, parce que j'ai accepté un emploi, dites le librement. Rejetez moi, et choisissez un autre Représentant. Si au contraire vos sentiments de confiance en moi sont demeurés tels qu'ils étaient, donnez en la preuve en m'accordant vos suffrages à l'élection prochaine. Par là, vous démontrerez que ceux-là seuls doivent conduire le char de l'Etat, qui ont la confiance du peuple. Que c'est à la majorité populaire à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le règne de l'oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et proscriit pour toujours en Canada. En un mot que vous venez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable, que vous avez conquis par une lutte longue et pénible, etc. mon credo politique vous est connu et vous pouvez le connaître par ma conduite passée. Cette conduite vous est elle une garantie suffisante pour l'avenir? etc."

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES E.-U.—Dans un almanach publié la semaine dernière à Boston pour l'année 1851, nous trouvons que le montant des dépenses du gouvernement fédéral des E.-U. pour l'année 1848 s'est élevé à \$46,350,098 et celles des différents Etats à \$46,320,759, formant en tout \$92,700,857, laquelle somme divisée entre, disons 20,000 d'habitants, fait une de 12/9 par chaque personne.

Les dépenses totales du gouvernement du Canada pendant la même année se sont élevées à \$458,021 17/6 laquelle somme divisée entre un million et demi d'habitants, la population actuelle du Canada, donne 6/1 par personne, plus de la moitié moins que la taxe payée par tête aux Etats-Unis!

EXPORTATIONS AUX ETATS-UNIS ET AUX COLONIES.—Les exportations de l'Angleterre aux Etats-Unis s'élèvent annuellement à entre 7 à 10,000,000 sterling; celles aux possessions Britanniques y compris les Indes à entre £17,000,000 à £20,000,000 par an.

UN JOURNAL QUI PAIE.—Il faut que le *Times* de Londres soit un journal profitable, car son principal propriétaire M. Walter M. P. vient d'acheter la magnifique terre, dans le comté de Barks, appelé *East Court*, possédée par l'amiral Sir John Sinclair, Baron et pour £60,000.

ENCORE UN BRUIT ABSURDE.—Le *Herald* de samedi signale la rumeur qui court en ville, dit-il, que Lord Elgin s'en retourne en Angleterre et qu'il est remplacé... divinez par qui? Par Sir L. Bulwer maintenant Ambassadeur aux Etats-Unis. Lord Mark Kerr, ajoute le *Herald* est à Washington, auprès de notre futur gouverneur. Le fait est que cet aide-de-camp de Lord Elgin est forcé, pour cause de santé de s'éloigner du Canada, pendant l'hiver. La session congressionnelle seule l'aura attiré à Washington.

Le *Herald* de cette ville nie qu'il y ait eu aucune souscription à New-York pour aider les journaux annexionnistes du Canada.

PARLEMENT PROVINCIAL.—Le parlement est prorogé au 25 janvier prochain, non pour la dépeche des affaires.

GÉNÉROSITÉ IRLANDAISE.—Laquète pour les pauvres à l'église de St. Patrice, le jour de Noël a produit £84, une jolie somme pour des temps aussi durs.

UN MINISTRE EN CALIFORNIE.—Les membres d'une église méthodiste à San-Francisco viennent de s'assembler et de passer une résolution, entr'autres, allouant à leur ministre par année la somme ronde de \$10,000!

STATISTIQUE DES COMPAGNIES DU GAZ.—Il n'y a pas 60 ans que le gaz est en usage et il y a maintenant en Angleterre 560 établissements qui en font et en Irlande 170. Ces établissements ont dû coûter près de £10,500,000 sterling. La quantité de gaz qu'ils produisent annuellement s'élève à près de neuf mille millions de pieds cubes et le charbon consommé pour péser 1,125,000 tonnes. 20,000 personnes sont occupées dans ces établissements.

Extraits de Journaux.

UNE MAUVAISE NOUVELLE POUR LES ANNEXIONNISTES.—Les finances du Canada seraient en si mauvais état qu'il est probable qu'avant bien longtemps le gouvernement pourra, sans entraver la marche des affaires, arrêter l'emission des bons du trésor. L'intérêt de la dette publique serait payé en Angleterre pour jusqu'au mois d'avril, alors qu'il ne serait dû que £10,000. Ces 10,000 payés, aucun intérêt ne serait dû qu'un mois d'avant.

Grâce à l'incurie de nos ministres, les coffres publics ne seraient pas tout à fait vides et, au besoin, on pourrait probablement y puiser une cinquantaine de mille livres.

Même que les annexionnistes et les possimistes de tout genre ne puissent pas plaider "ruiner," et nous oserions de faire des contes en l'air, nous garantissons l'exactitude de nos renseignements. *J. de Québec.*

Une personne du nom de Bélanger, de la Rivière-Québec, a pris cet été, un peu plus bas que le Saguenay, 300 marsouins valant £3,000.

Les frères Harbour de Kamouraska, ont pris 19 baleines dans la partie du fleuve comprise entre les îles de Kamouraska et les Escamuis.

Ce sont deux résultats magnifiques et capables d'engager nos compatriotes à tenter la pêche, qui, encouragée, serait une des plus fécondes sources de richesse et de prospérité. C'est la première fois que nous entendons parler d'une pêche aussi productive que celle des frères Harbour. *Idem.*

Nous désirons exprimer notre gratitude à l'honorable *Thos. H. Benton*, représentant l'Etat de Missouri au sénat des Etats-Unis, pour une belle et grande carte géographique de l'Orégon et de la Haute-Californie qu'il a bien voulu nous adresser de Washington. Cette carte est le produit des explorations de M. John-Charles Fremont (et autres autorités), parent si nous ne nous trompons du Dr. Fremont de Québec, et par alliance de M. Benton lui-même. *Idem.*

ÉCOLES CHRÉTIENNES.—Nous eûmes le 27 le plaisir d'assister, en compagnie de MM. les commissaires des écoles catholiques de cette ville, à un examen privé des trois classes anglaises récemment ouvertes, sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes, dans la maison de la Société d'Éducation, rue des Glacis, et nous pûmes admirer les progrès étonnants que les élèves, au nombre d'environ trois cents, ont faits dans le court espace de trois mois; admiration que nous avons partagée avec tous les commissaires, et particulièrement avec le vénérable pasteur de Saint-Patrice, M. McMahon, qui en confiant la plupart de ces enfants aux bons Frères, ne croyait pas qu'il fut possible de si bien les discipliner en si peu de temps. Il y a aussi parmi les élèves de ces classes un certain nombre de jeunes Canadiens-français dont le progrès dans l'acquisition de la langue anglaise n'est pas le moins remarquable. Les exercices furent terminés par une vente à l'encan de livres et d'images, qui commença par Mgr de Sidme, fut continuée par l'honorable juge Duval, président de la Société d'Éducation. L'ardeur de la concurrence et l'énorme quantité de pièces de monnaie de l'école dont les acheteurs paraissent être munis ne témoignent pas qu'ils se soient ressentis du "dépeissement" et de la "ruine." *Canadian.*

L'AVENIR A ÉTÉ RÉPANDU PAR LOTTES à Québec le jour de Noël. Son premier *Montreal* s'adressait aux citoyens de Québec, et avait pour objet de les engager à élire un annexionniste à la place de l'honorable M. Chabot. Le comité annexionniste aurait pu mieux employer son argent. La recommandation des emmentiers-incendiaires et de leurs alliés annexionnistes de Montréal suffirait pour faire manquer l'élection de l'homme d'ailleurs le plus populaire à Québec. *Canadian.*

CONVERSIONS A LONDRES.—Les dernières nouvelles nous apprennent que Mgr. Wiseman s'est rendu dans la chapelle des Oratoriens de King William Street, pour y administrer les sacrements à dix nouveaux convertis au catholicisme, deux desquels sont membres du barreau de Londres.

On lit ce soir dans la *Patrie*: "Après l'incident tumultueux qui a signalé le commencement de la séance, il n'était bruit que de cartels échangés entre plusieurs membres de la majorité et de la Montagne. "On assurait même qu'à la reprise, de la séance, quatre représentants, assistés de leurs témoins s'étaient rendus immédiatement sur le terrain. "M. Victor Foucher, procureur de la République, s'est transporté sur-le-champ au palais de l'Assemblée pour aviser, disait-on, aux moyens de prévenir tout malheur. "On a cité plusieurs noms; nous nous abstons de les reproduire, pour ne pas alarmer les familles et commettre des inexactitudes, toujours fâcheuses en pareille circonstance. "En écrivant ces lignes, nous ne pouvons nous empêcher de faire de pénibles réflexions sur cette déplorable tendance qui semble s'être emparée d'une fraction de l'Assemblée, de faire déléguer en luites personnelles les discussions de la tribune; le pays en ressentir une douloureuse impression; et quant à la liberté, elle ne peut que perdre à ces scènes de violence qui rappellent les plus mauvais jours de notre histoire, et que repousse la civilisation."

**BONS PROVINCIAUX.**  
BUREAU DU RECEVEUR-GENERAL,  
Toronto, 21 décembre, 1849.  
MONTANT des Bons Provinciaux payables à 12 mois de leur date, au 31 décembre 1849.  
Précédemment émis. . . . . £560,637 10 0  
Emis pendant la semaine finissant, ce jour. . . . . 10,000 0 0  
Total émis. . . . . £570,637, 10 0  
Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 Juillet, 1848. . . . . £418,775 0 0  
A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris. . . . . £43,787 10 0  
462,562 10 0  
Actuellement en Circulation. . . £108,075 0 0  
(Signé,) E. P. TACHÉ, Receveur-Général  
(Signé,) JOS. GARY, Député-Inspécteur-Général.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Neuvaine pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.

Par le R. P. MUZZARELLI de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIS: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. JESSE FOVILLE,

(Décédé le 23 Dec. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SOEURS DE LA CHARITÉ, DITES SOEURS GRISSES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

A vendre à ce Bureau

Montréal, 28 Décembre, 1849.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

Pour 1850.

A vendra chez E. R. FAIRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 16 nov. 1849.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevant des commissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir au Bureau du Sousigné les Plans et devis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

Le Sousigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Commissaires par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc. P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Sousigné a aussi de beaux Enfants Jesus en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

MANUEL

DES Sociétés de Temperance DE DIEU A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le sousigné a l'honneur d'informer MM. les Chers, Marchands et instituteurs, de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUSCRIPTIONS CACHETÉES jusqu'au 15 Janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Sousigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS ET COUDROIS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.